Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 8-9

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

Naturalisation et assimilation des étrangers

La nécessité d'accélérer le processus de naturalisation et d'assimilation des étrangers a été soulignée dans deux exposés lors d'une récente séance de la commission consultative fédérale pour le problème des étrangers (commission du commun). La séance était présidée par M. Dieter von Schulthess, vice-président, et les orateurs étaient deux membres du corps enseignant de l'école des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall.

La commission a fait parvenir à la presse le résumé suivant :

Dans le premier exposé, M. J.-M. Baumer a traité des problèmes que posera, à longue échéance, le développement de la population résidentielle suisse et étrangère, ainsi que les problèmes qui en découleront concernant la politique du marché du travail et l'économie générale. Il fit remarquer que, d'après le rapport Kneschaurek, on pouvait compter avec une augmentation modérée de la population suisse. Et comme l'effectif de la main-d'œuvre étrangère est stabilisé, des symptomes de pénurie encore plus aiguë que par le passé devraient se manifester sur le marché du travail. Une automation accélérée n'entre probablement pas en ligne de compte, car le capital, lui aussi, sera plus rare et plus cher. A longue échéance, l'économie générale se développera selon un taux d'accroissement quelque peu inférieur à celui des deux dernières décennies. Le conférencier attacha une importance particulière à la question de la pratique de la naturalisation. Il démontra que la population résidentielle étrangère accusait une natalité plus forte que la population suisse, de telle manière qu'il faudra élever notablement le rythme des naturalisations, si l'on veut éviter qu'en l'an 2000 l'on arrive à un pourcentage des étrangers, qui soit politiquement intenable.

Dans le second exposé, consacré aux problèmes de la main-d'œuvre étrangère du point de vue sociologique, M. Lattmann, professeur ordinaire à Saint-Gall pour les questions se rapportant au personnel, donna d'abord un aperçu des résultats généraux, et de ceux obtenus en Suisse, de recherches sur des phénomènes caractérisant les rapports entre groupes vivant côte à côte dans une même société. Ensuite, il traita de façon particulièrement approfondie des questions que pose la seconde génération, c'est-à-dire les enfants, élevés en Suisse, des travailleurs étrangers. Il soutint l'opinion que ce groupe paraît être celui qui mérite le plus des mesures favorisant l'assimilation. Il montra ensuite, en se fondant sur deux enquêtes menées sous sa direction, les grandes difficultés que doivent surmonter ces jeunes qui, extérieurement, semblent totalement adaptés à la culture du pays qui les accueille.

(A.T.S.)

Abonnez-vous au

« MESSAGER SUISSE DE FRANCE »

Prix de l'abonnement : 15 F

par C.C.P. 12273-27
ou chèque bancaire
17 bis, quai Voltaire
Paris-VIIe

Des Suisses au service des organisations internationales

Dans le cadre de la coopération technique multilatérale avec les pays en développement, la F.A.O., le Pam-Fao, l'Unesco et l'Onudi ont confié au cours de ces derniers mois des missions d'experts à des spécialistes suisses. Ont été engagés :

— par la F.A.O. :

M. Denis Schwaar, ingénieur géologue à Boudry, en qualité de conseiller en photographie aérienne à Djakarta (Indonésie), pour la durée d'un an ;

— par le Pam-Fao :

M. Peter Kessler, docteur ès lettres, organisateur à Bougy-Villars, en qualité d'administrateur assistant du P.A.M. à Mogadiscio (Somalie) pour la durée de 18 mois ;

— par l'Unesco :

M. Pierre Bussat, architecte à Genève, en qualité de spécialiste des constructions scolaires, chargé de conseiller des équipes de développement à Beyrouth (Liban), pour la durée d'un an ;

M. Paul Esseiva, docteur en droit à Fribourg, en qualité de directeur de l'Institut pédagogique Unrwa-Unesco à Beyrouth (Liban), pour la durée de deux ans ;

— par l'Onudi :

M. Gian Carlo Frizzoni, ingéniet E.T.H., conseiller en agromécanique à Celerina, en qualité d'expert en machines agricoles à Beyrouth (Liban), pour la durée de deux mois ;

M. Rolf Schneider, consultant

en fonderie, ingénieur à Oberengstringen, en qualité d'expert en fonderie, fer et acier au Caire (R.A.U.), pour la durée de six mois. (A.T.S.)

Bourse américaine attribuée à un journaliste suisse

Un journaliste suisse, M. Paul U. Stierli, de la « Weltwoche », s'est vu attribuer une bourse pour un séjour de neuf mois aux Etats-Unis par le World Press Institute (W.P.I.) du Macalester College à Saint-Paul, dans le Minnesota. Dès le mois de septembre, il aura la possibilités, avec une dizaine d'autres journalistes de différents pays, de visiter les Etats-Unis et d'effectuer un stage dans un journal américain. Le W.P.I. est indépendant. Il est placé sous le patronage de différentes fondations et entreprises telles que la Radio corporation of America et la Reader's digest foundation. (A.T.S.)

Legs en faveur de personnes « qui ont beaucoup fait pour le renom du pavillon suisse en mer »

Feu M. H. Duttwyler, ancien directeur de l'Office suisse de la navigation maritime, a légué par testament un montant de 20 000 francs destinés à des « personnes (de préférence marins et ressortissants suisses) qui, de l'avis de l'Office de la navigation maritime, ont beaucoup fait pour le renom du pavillon suisse en mer ».
Le Conseil fédéral, dit un communiqué publié à Berne, a accepté avec reconnaissance ce don généreux et bienvenu. (A.T.S.)

Nouveaux tarifs postaux pour l'étranger

Les nouvelles taxes postales du service international sont entrées en vigueur. Le port des lettres jusqu'à 20 grammes à destination des pays de la C. E. P. T. (Conférence européenne des Administrations des postes et communications) est désormais de 40 centimes(au lieu de 50 c). Font partie de la C.E.P.T. tous les pays d'Europe occidentale, ainsi que la Grèce, la Turquie, Malte, Chypre et la Yougoslavie, cette taxe réduite a été nommée taxe européenne. A destination des pays d'Europe non affiliés à la C.E.P.T. et de tous les autres pays du monde, une lettre jusqu'à 20 g coûte désormais 60 c, soit 10 c de plus.

Les cartes postales et les aérogrammes

Le port des cartes postales à destination des pays de la C.E.P.T. reste le même, soit de 30 c, en revanche, l'envoi d'une carte postale dans un pays européen non affilié à la C.E.P.T. ou dans un autre pays du monde, coûte désormais 40 c soit 10 c de plus qu'auparavant. Les nouveaux tarifs sont applicables aux aérogrammes dans les relations européennes. Mais la taxe des aérogrammes à destination de pays d'outre-mer est dorénavant de 70 c. Les aérogrammes ne peuvent plus être obtenus au guichet postal, mais ils restent en vente dans le commerce.

Les imprimés

Les taxes des colis postaux, des imprimés (pour lesquels le nouveau poids maximum est de 2 kg, pour les livres, 5 kg, comme jusqu'à présent) et des journeaux ont été relevées. En Suisse, la taxe perçue pour les journaux à destination de l'étranger correspond à 40 pour cent de la taxe des imprimés, soit le niveau le plus bas admis par la convention internationale. De plus, des arrangements spéciaux, permettant d'appliquer aux journaux une taxe encore plus basse, ont été conclus avec la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Une réduction de 50 pour cent de la taxe des imprimés est accordée pour les journaux et périodiques en abonnement, imprimés et paraissant en Suisse, qui sont expédiés à destination de pays ne participant pas à l'arrangement concernant les journaux, ainsi que pour les livres et brochures, les partitions de musique et les cartes géographiques. (A.T.S.)

Autres modifications

Parmi les autres modifications, figure la suppression des échantillons de marchandises et des envois « phonopost ». Ils rentrent désormais dans la catégorie des « petits paquets » dont la taxe minimale a été abaissée à 60 c (jusqu'ici 1 F). D'autre part, les objets de correspondance à partir d'un certain poids, envoyés par voie de surface, bénéficient de réductions de taxe en partie sensibles. Il en va de même pour les lettres, cartes postales et petits paquets à transporter par avion. Enfin, de nouvelles taxes et dispositions sont applicables aux envois avec valeur déclarée, aux colis postaux et aux articles d'argent. C'est ainsi, mises à part les augmentations devenues nécessaires, que la taxe maximale des virements postaux a été ramenée de 5 à 3 francs.
Dans l'ensemble, les modifications apportées en Suisse correspondent à peu près aux nouvelles taxes adoptées et publiées par d'autres pays. Outre quelques augmentations, elles entraîneront aussi une série d'avantages, notamment la taxe réduite pour l'Europe, qui évitera dans une large mesure à la poste de devoir frapper d'une surtaxe les envois arrivant de l'étranger, au grand dam des destinataires. Il est bien clair que pour bénéficier des avantages qu'offrent les nouvelles taxes, il faudra choisir dans chaque cas le mode d'expédition approprié.
Les offices de poste donneront volontiers tous les renseignements complémentaires et, sur demande, remettront aux usagers un avis concernant les

nouvelles taxes du service international.

Transfert de la dépouille mortelle de l'ancien président de la Confédération Giuseppe Motta de Berne à Airolo

Vingt et un coups de canon ont salué l'arrivée au sommet du Saint-Gothard des dépouilles mortelles de Giuseppe Motta, conseiller général de 1911 à 1940, et de son épouse. La dépouille de l'ancien président de la Confédération, décédé en 1940 à Berne, a été transférée de la ville fédérale à Airolo, sa commune d'origine, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. La cérémonie s'est déroulée en présence du conseiller fédéral Roger Bonvin. Le cortège officiel, groupant les autorités fédérales, cantonales et communales, avec la bannière fédérale et les drapeaux du Tessin et des communes de la Leventine, la fanfare d'Airolo, des demoiselles d'honneur en costume et une foule nombreuse, s'est constitué près de l'arsenal pour se diriger vers le cimetière. Celui-ci se trouvant en bordure de la route cantonale, il a été nécessaire d'interdire la circulation dans les deux sens sur les routes du Saint-Gothard et du Nufenen pour que le cortège funèbre puisse se dérouler dans le recueillement. Le maire d'Airolo, M. Alfonso Ramelli, le président du Conseil d'Etat tessinois, M. Alberto Lepori et le conseiller fédéral, Bonvin ont pris la parole au cimetière. S'exprimant en italien, M. Bonvin a déclaré que la figure de l'ancien conseiller fédéral Motta était désormais entrée dans l'histoire et que ses idées de neutralité s'étaient manifestement imposées. Le chef du Département des transports et communications et de l'énergie a rappelé ensuite que la foi chrétienne donnait à M. Motta la force d'accomplir son œuvre, caractérisée par un fort réalisme politique.

Puis, M. Enrico Celio qui, en 1940, a succédé à M. Motta au Conseil fédéral et le fils du défunt, M. Ricardo Motta, ont découvert le monument mortuaire sculpté par l'artiste Remo Rossi et qui rappelle par des symboles la vie et l'œuvre du grand citoyen d'Airolo. Après avoir été bénis par Mgr Martinola, les deux cercueils ont été mis en terre, tandis que la fanfare d'Airolo jouait l'hymne national. (A.T.S.)

Enquête menée en Suisse : « Oui » à l'armée, mais les dépenses militaires sont trop élevées

Un questionnaire envoyé à un certain nombre de ressortissants suisses de langue allemande et française a permis de constater que 52 pour cent des personnes qui ont répondu considéraient les dépenses militaires de la Suisse comme trop élevées. Pour la Suisse française, la moyenne est même de 74 pour cent. Elle est enfin de 61 pour cent pour les jeunes générations.

Les plus jeunes et les plus âgés sont les plus opposés à la politique militaire suisse, tandis que les sujets d'âge moyen qui ont rempli le questionnaire sont les plus favorables à cette politique. D'une façon générale, les Romands sont plus critiques à cet égard que les Alemaniques.

Pour 79 pour cent des réponses, l'armée suisse est une institution nécessaire. Mais pour les Romands et les jeunes Suisses, les « non » ont atteint 33 pour cent et 30 pour cent des réponses, 51 pour cent des personnes consultées estiment qu'une industrie d'armement est nécessaire en Suisse. Mais les jeunes ont jugé la même proportion (51 pour cent) qu'elle était inutile. 43 pour cent se sont prononcés pour une nationalisation de l'industrie d'armement, alors que 41 pour cent sont contre. 37 pour cent estiment que l'indépendance de la Suisse serait menacée par la suppression de cette même industrie. 37 pour cent voudraient interdire les exportations d'armes (Suisse romande : 49 pour cent), tandis que 20 pour cent sont favorables à une limitation de ces exportations. 30 pour cent approuvent la réglementation actuelle en matière d'exportations d'armes (Suisse romande : 20 pour cent).

Le Suisse moyen, a-t-on pu lire dans la presse suisse allemande ayant relaté cette enquête, considère donc que notre armée est nécessaire, en 1972, mais que les dépenses militaires sont trop élevées. L'industrie d'armement est pour lui un problème quelque peu « théorique » : il n'y voit pas un danger très grand et accepterait volontiers une nationalisation de ce secteur de notre économie. (A.T.S.)

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ ★ C

PARIS-Xe
36, rue de l'Echiquier
(Boulevard et métro « Bonne-Nouvelle »)
Tél. **770-17-15** et **770-54-34**
Câble : Pavilotel
200 chambres - 120 bains
Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets, réceptions, conférences, expositions

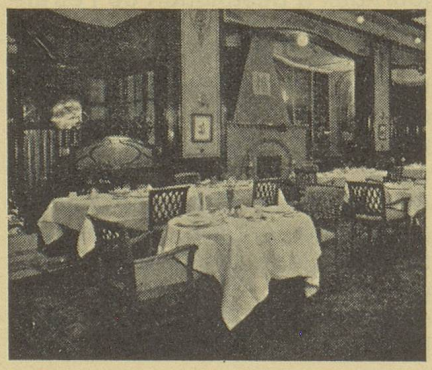

Timbres-poste « Portraits » 1971 consacrés à des médecins célèbres

Les P.T.T. émettront le 23 septembre prochain une nouvelle série de timbres-poste « portraits » consacrés à des hommes et des femmes célèbres. Le choix s'est porté cette année sur cinq grands médecins trois Suisses, et pour la première fois deux personnalités étrangères, lauréates du prix Nobel de médecine. Les timbres sont l'œuvre du graphiste lausannois G. Humair, la gravure étant due à M. Mueller, de Berne.
Les timbres « portraits » de cette année rappellent la mémoire des médecins suivants :
— 10 c : Alexandre Yersin, docteur en médecine, bactériologiste ;
— 20 c : Auguste Forel, docteur en médecine, dir. en phil., H.C., docteur en droit, H.C. ;
— 30 c : Jules Gonin, docteur en médecine, ophtalmologue ;
— 40 c : Robert Koch, docteur en médecine, allemand, bactériologiste ;
— 80 c : Frederick Grant Banting, docteur en médecine, canadien, physiologiste.
La seconde série de timbres spéciaux 1971 sera également émise le 23 septembre et comprendra deux timbres :
— 30 c : « Alpes suisses », Les Diablerets ;
— 40 c : cinquantenaire de Radio-Suisse. (A.T.S.)

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS
THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

Révélation d'un sondage Gallup : la Suisse possède les plus beaux paysages

D'après un communiqué de l'agence de New York de l'Office national suisse du tourisme, la Suisse a été considérée lors d'un sondage Gallup comme « most scenic country ». Ce sondage d'opinion a été entrepris au Brésil, en Uruguay, Grande-Bretagne, Finlande, Allemagne et aux U.S.A. et, à côté de la question du paysage le plus attirant, avait encore pour but la recherche du pays ayant la meilleure gastronomie et celui ayant les plus jolies femmes. Pour la gastronomie, la France se place avant l'Italie et les U.S.A. et pour les jolies femmes, elle devance la Suède et l'Italie, tandis que la Suisse se trouve au premier rang pour la question des paysages devant l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche e les U.S.A. se partageant la troisième place. (A.T.S.)

Les gens bien informés sont favorables à une politique étrangère plus active

Dans une interview parue dans l' « Argauer Tagblatt », le professeur D. Frei, d'Aarau, membre du « Groupe d'étude de politique étrangère » du Département politique fédéral, affirme que l'intérêt voué par le public à la question de savoir si notre pays doit pratiquer une politique étrangère plus active est directement fonction de son degré d'information : « Mieux les gens sont informés, plus ils sont partisans d'une politique étrangère active. »
Le professeur Frei, qui enseigne les sciences politiques à l'Université de Zurich, remarque cependant qu'il existe également en Suisse un internationalisme utopique et indistinct dont il faut aussi rechercher la cause dans un manque d'information. Il considère comme normal, voire même souhaitable, que, même en démocratie, le gouvernement tente d'influencer l'opinion publique en matière de politique étrangère. Aussi s'étonne-t-il de ce que des projets visant un tel but aient suscité d'aussi vives critiques.
Enfin, le professeur Frei se déclare opposé au principe du référendum en matière de politique étrangère car, dit-il, il n'est pas possible de pratiquer une bonne diplomatie à coups de référendums. (A.T.S.)

Création prochaine d'une « Association Ferdinand Gonseth »

Une « Association Ferdinand Gonseth » sera créée à Bienne le 9 septembre prochain. Elle groupera toutes les personnes physiques et morales désireuses d'encourager les études méthodologiques dans le sens souhaité par l'éminent philosophe jurassien.
L'année dernière, lors des manifestations qui avaient marqué le 80e anniversaire de Ferdinand Gonseth, le philosophe avait exprimé le vœu de voir se créer un centre d'études méthodologiques capable de poursuivre et de prolonger son œuvre. Un comité d'action, présidé par M. André Ory, vice-chancelier de l'Etat de Berne, s'est constitué en février dernier, à Bienne, pour jeter les bases du futur centre. La première tâche de l' « Association Ferdinand

Gonseth », consistera donc à mettre sur pied, à Bienne, un « Institut de la méthode » qui sera à la fois un centre d'animation, un lieu de rencontre et un organe de diffusion au service de l'Association.
Les buts de l'Association seront encore précisés. Provisoirement, le comité d'action les a définis de la manière suivante :
« 1. Etudier et confronter les modes d'action et de réflexion en usage dans les divers domaines où l'homme exerce son esprit d'initiative : recherche scientifique et philosophique, expression littéraire et artistique, gestion des affaires publiques et privées, etc.
« 2. Mettre en lumière, pour l'ensemble des domaines considérés, les avantages et la nécessité pratique d'une attitude ouverte à l'expérience et au dialogue.
« 3. Promouvoir la méthodologie de l'ouverture à l'expérience et les comportements qu'elle implique, afin que chacun puisse en tirer parti jusque dans ses activités quotidiennes.
« 4. Prendre toute initiative utile afin que soit assurées, là où on pourrait craindre qu'elles viennent à manquer, les conditions en dehors desquelles il n'est point de connaissance objective ni d'action équitable. »
Le comité d'action souligne que « ce ne sont pas les conquêtes de la science, en tant que telles, qui seront étudiées et mises en lumière, mais bien plutôt la manière dont ces conquêtes sont réalisées. Que ce ne sont plus les solutions apportées aux problèmes politiques ou économiques qui feront l'objet de discussions, mais bien plutôt la manière dont ces solutions sont dégagées ».
L'Académie internationale de philosophie des sciences participera aux manifestations qui marqueront la création de l'« Association Ferdinand Gonseth ». Quant à la nouvelle association, elle organisera chaque année, à partir de 1972, une ou deux semaines d'entretiens portant sur des questions de méthodologie. (A.T.S.)

René DOUILLARD
FLEURISTE
38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 **PARIS-11e**
Livre dans le monde entier par **INTERFLORA**

8e révision de l'A.V.S. : les propositions de la commission

La commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité a tenu séance du 12 au 15 juillet sous la présidence de M. Max Frauenfelder, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales. Elle a mis au point les propositions qu'elle va soumettre au Conseil fédéral en vue de la 8e révision de l'A.V.S. Selon le communiqué, il est prévu surtout une augmentation des rentes de l'A.V.S. et de celles de l'A.I. Les rentes complètes devraient, dès le 1er janvier 1973 être portées, pour les personnes seules, à 400 francs (jusqu'ici 220 francs) par mois au minimum et à 800 francs (jusqu'ici 440 francs) par mois au maximum, et pour les couples, à 600 francs (jusqu'ici 352 francs) par mois au minimum et à 1 200 francs (jusqu'ici 704 francs) par mois au maximum. D'autres augmentations seraient prévues à partir du 1er janvier 1975. Ces importantes augmentations entraîneront en contrepartie, dès 1973, un accroissement sensible des cotisations des assurés et des employeurs ainsi que des contributions de la Confédération et des cantons.
Les propositions de la commission, ajoute le communiqué, ont trait également à une série de modifications des lois fédérales sur l'A.V.S.. L'A.I. et les prestations complémentaires. Il est envisagé de donner aux femmes mariées le droit de demander la moitié de la rente de couple. Les droits des veuves ayant des enfants recueillis ainsi que des femmes divorcés seraient améliorés. Les assurés invalides auxquels l'assurance-invalidité a octroyé des moyens auxiliaires devraient bénéficier, après l'accomplissement de l'âge de ces moyens. La commission propose également d'augmenter les rentes des invalides de naissance et des invalides qui le sont depuis leur enfance, les allocations pour impotents et les prestations complémentaires.
Le Conseil fédéral se prononcera sur les propositions de la commission de sorte qu'un message et un projet de loi pourront être soumis aux Chambres fédérales pour la session de décembre. (A.T.S.)

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE
S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**
16, rue Orfila - PARIS-20e
Tél. MEN. 52-07
Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

Prix Julius Baer

La Fondation Julius Baer et la Société suisse des Sciences humaines allouent cette année une somme de 40 000 francs pour l'étude du thème « La vie spirituelle de l'individu et sa mise en cause dans le monde actuel ».
Cette mise au concours a pour but de faire ressortir les dangers qui menacent la vie spirituelle de l'homme moderne et de proposer d'éventuelles solutions. (A.T.S.)